

CONDITIONS GENERALES DE VENTE CRÉATION DE SITES INTERNET SUR MESURE

Entre les parties signataires :

- Madame Christine SAUTHIER, exerçant son activité sous le statut d'auto-entrepreneur
Nom commercial : CREATooWEB
Adresse : 181, rue de la Mare, 76940 St-Nicolas de Bliquetuit
SIRET numéro 432 414 860 00036
(en dispense d'immatriculation en application de l'article L 123-1-1 du code de commerce), code NAF : 6201Z

ci-après dénommée « **Le Prestataire** »
d'une part,

et

- Le client signataire d'un bon de commande produit par le Prestataire et stipulant les modalités de la prestation de ce dernier concernant principalement la réalisation et le référencement d'un site internet

ci-après dénommé « **Le client** »
d'autre part

1) PREAMBULE – DECLARATION DES PARTIES

Les parties déclarent savoir que l'Internet est un réseau mondial fractionné, dont le fonctionnement repose sur la coopération entre les opérateurs des différents réseaux le composant, sans qu'il y ait aucune obligation de fourniture et de qualité de fourniture entre eux ; que ces réseaux peuvent avoir des capacités de transmission inégales et des politiques d'utilisation qui leur sont propres ; qu'à ce titre, nul ne peut garantir le fonctionnement de l'Internet dans son ensemble.

2) DEFINITION DE LA TERMINOLOGIE EMPLOYEE

- Cahier des charges : document descriptif technique énumérant de façon exhaustive les caractéristiques, contraintes et objectifs de la réalisation de la prestation objet du contrat.
- Hébergement : mise à disposition d'un espace disque sur un serveur web distant afin de diffuser de l'information par le biais d'un site web sur la toile
- Hébergeur : personne physique ou morale fournissant des hébergements
- HTML (Hypertext Markup Language) : langage informatique constituant le code source d'une page web et qui, interprété par un navigateur internet, permet d'afficher le contenu de cette page
- Internaute : utilisateur du réseau web qui, se connectant, navigue dans les pages du site
- Lien hypertexte (ou hyperlien, ou lien) : zone cliquable d'une page web (mot, expression ou image) qui permet d'accéder à une autre partie de cette page, ou une autre page web, ou tout autre fichier informatique. Un clic sur un lien hypertexte permet d'accéder à tout fichier qu'il soit sur un serveur distant ou localement
- Maquette : représentation d'une page d'une page web, sous forme de photo, afin d'en valider l'aspect (couleurs, disposition, ergonomie générale, etc.)
- Mot-clé (ou expression) : mot (ou suite de mots) renseigné par l'internaute pour sa requête dans les moteurs de recherche.
- Netiquette : l'ensemble des usages en vigueur sur Internet
- Nom de domaine : c'est l'adresse unique d'un site internet saisie par un internaute pour y accéder. Ce nom est composé généralement d'un label (nom d'enseigne par exemple) suivi d'un point et d'une extension (par exemple, « fr » pour un site français, « com » pour un site à vocation commerciale, « asso » pour une association, etc.)
- Page web : document HTML constituant une partie d'un site internet
- Positionnement : place qu'occupe une page d'un site Internet dans les résultats d'un moteur de recherche.
- Prototype : le premier exemplaire du site Internet réalisé par le Prestataire, généralement visualisable sur le serveur de développement de ce dernier
- Référencement : action d'améliorer le positionnement d'une page web dans les résultats d'une requête sur un moteur de recherche, et qui fait appel à un certain nombre d'outils et techniques.
- Serveur web distant : système informatique destiné à fournir des services à des utilisateurs connectés, et situé à distance de ces derniers

3) OBJET

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire met à la disposition du Client ses prestations.

La signature par le Client d'un bon de commande produit par le Prestataire implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente, conditions particulières et cahier des charges auxquels il se réfère. Les caractéristiques techniques détaillées de la prestation sont stipulées sur le cahier des charges annexé au bon de commande et clairement identifié comme tel.

Les présentes conditions générales de vente ne peuvent en aucun cas être considérées comme liant les parties au contrat, à quelque titre que ce soit, sans que :

- Le Client, le cas échéant représenté par une personne compétente et dûment habilitée à cette fin, ait accepté par sa signature, électronique ou sur le bon de commande, les présentes conditions de vente générales et les conditions particulières,
- Le Prestataire ait définitivement accepté le bon de commande signé par le Client.

Toute commande passée par le Client au Prestataire est formalisée par la production d'un bon de commande et d'un cahier des charges récapitulatif des caractéristiques de l'offre du Prestataire par courrier postal, télécopie ou courrier électronique.

Le bon de commande et ses annexes devront être remplis, recevoir la signature du Client et être retournés, à cet effet et sans délai, au Prestataire par courrier, accompagné de son acompte ou règlement. L'offre reçoit alors acceptation définitive du bon de commande par le Prestataire.

Les commandes ne sont plus susceptibles de modification ou même d'annulation après acceptation par le Prestataire du bon de commande approuvé et signé par le Client.

Le Prestataire ne reconnaît en aucun cas les éventuelles Conditions Générales qui seraient émises par le Client, qu'elles soient totalement ou partiellement différentes des présentes, sauf accord écrit dérogatoire du Prestataire. Toute clause contraire à l'une des présentes est réputée non-écrite.

Le Prestataire est autorisé à modifier le contenu des présentes conditions générales de vente, sous réserve de notifier au Client l'existence de cette modification, ainsi que son contenu et la date de sa prise d'effet. L'accord du Client relatif à cette modification sera réputé acquis à défaut d'opposition écrite dans les vingt-huit (28) jours suivant cette notification, ce qui entraînera l'entrée en vigueur immédiate et automatique des conditions générales de vente modifiées, à l'expiration de ce délai, ou à compter de la date d'entrée en vigueur indiquée par le Prestataire dans le cadre de la notification susvisée.

4) CONCEPTION ET REALISATION DU SITE

Il est précisé que le terme « site » englobe tous les éléments nécessaires au fonctionnement du site Internet du Client (pages web, fichiers CSS, Javascript, images, bases de données, etc.), y compris, si l'offre comporte également la fourniture d'un outil de gestion de contenus, tous les fichiers nécessaires au bon fonctionnement de ce dernier.

Les parties s'engagent à désigner leur coordinateur technique pour le suivi du projet, dont les noms sont mentionnés dans le cahier des charges annexé au bon de commande et comme tel, défini au contrat.

Le Prestataire devra réaliser le site selon le cahier des charges défini au contrat, à savoir :

- La conception de l'architecture d'information et de l'organisation du site,
- La conception visuelle des pages web (conception graphique des textes, dessins, icônes, images, illustrations, photographies...), réalisée à partir des documents transmis en temps utile au Prestataire par le Client sous format électronique ou éventuellement papier,
- L'encodage des pages du site et la programmation des éléments applicatifs requis.

A) Cahier des charges

Il est convenu entre les parties que le cahier des charges du site est celui indiqué sur le annexé au bon de commande. Ce document est fourni soit par le Client, soit par le Prestataire sur les indications détaillées du Client, et validé par ce dernier. Il est expressément convenu que, au cas où ce cahier des charges est élaboré par le Prestataire et sur les indications du Client, les frais inhérents à cette prestation sont inclus dans l'offre de prix globale du Prestataire.

B) Maquette

Le Client s'engage à retourner au Prestataire les informations demandées au format numérique (carte de visite, flyers, photos, articles de presse, etc.), qui préciseront les besoins du Client et décriront les caractéristiques du site, son ergonomie et le style de la ligne graphique. La maquette du site devra être approuvée par le Client avant l'élaboration du prototype.

C) Prototype

Le Client s'engage à retourner au Prestataire les informations demandées au format numérique, qui préciseront les besoins du Client, qui décriront les fonctionnalités et la structure du site, et qui fourniront le contenu. Le prototype du site sera approuvé par le Client avant sa mise en service. Pour les sites disposant d'une interface de gestion de contenus, le Client doit également renseigner les informations nécessaires avant la mise en service.

D) Livraison du site

Le Client procédera à des tests définitifs du site provisoirement installé sur le serveur de développement du Prestataire. Après validation de ces tests et correction des éventuelles erreurs et/ou omissions par le Prestataire, un procès-verbal de réception en conformité est signé par les deux parties, et le site est installé par le Prestataire sur le serveur web distant. Le contrat est réputé pleinement exécuté par le Prestataire lors de cette mise en ligne définitive, et le paiement du solde de la prestation devient immédiatement exigible, à réception de la facture produite par le Prestataire.

5) CALENDRIER DES TRAVAUX

Le Prestataire s'engage à réaliser le site et à le mettre en ligne dans les délais indiqués sur le bon de commande, à compter de sa signature, de la réception de tous éléments nécessaires (textes, documents, photos, prospectus, articles de presses, audio, vidéo, ...), et du paiement de l'acompte.

Le Client s'engage à donner les éléments (textes, documents, photos, prospectus, articles de presses, audio, vidéo, ...) dès la signature du bon de commande, à participer activement aux différents processus de l'élaboration du site, et à valider les différentes étapes de sa réalisation (cahier des charges, maquette du site et prototype du site). Le Client reconnaît expressément que le Prestataire ne saurait être tenu pour responsable des éventuels retards dans la livraison du site consécutifs à des retards ou manquements à ces obligations ci-dessus mentionnées.

Une fois le site réalisé, le Prestataire assurera la maintenance corrective (cf. article 7 des présentes) pendant les douze mois suivant la date de signature du procès-verbal de réception en conformité du site par le Client.

Si le Client ne fournit pas les éléments nécessaires à l'élaboration du site, et ne participe pas aux différentes étapes de la réalisation du site dans un délai de six mois, le Client devra s'acquitter du solde des sommes dues quel que soit l'état d'avancement du site. Dans ce cas, le site Internet remis en l'état au Client et le contrat sera considéré comme ayant été pleinement rempli par le Prestataire.

De même, si le Client décide de ne plus finaliser son site Internet à un quelconque moment de l'élaboration du site par le Prestataire, le Client devra s'acquitter du solde dû, et le contrat sera considéré comme ayant été pleinement exécuté par le Prestataire.

6) AUTRES OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE SUR LA CONCEPTION ET LA REALISATION DU SITE

Le Prestataire s'oblige à :

- Mettre en format (HTML, PHP, JS, CSS, JPG, GIF, PNG...) les éléments nécessaires au bon fonctionnement du site,
- Harmoniser l'apparence du site de manière à ce qu'il ait une présentation sans dysfonctionnement et une compatibilité maximale avec les différents navigateurs, systèmes d'exploitation et résolutions d'écran constituant les principaux environnements informatiques possibles des internautes,
- Effectuer des tests pour vérifier le fonctionnement des pages du site, des liens hypertexte, du renvoi courrier/formulaires, du téléchargement de documents et tous tests nécessaires à l'utilisation de toutes les composantes et parties du site, tant au niveau de l'apparence que des qualités techniques (et en particulier la vitesse d'exécution),
- Pour les clients ayant choisi de confier au Prestataire les démarches d'acquisition de leur(s) nom(s) de domaine et/ou de leur hébergement, le Prestataire s'engage également à procéder, au nom et pour le compte du Client, à l'enregistrement de ce(s) nom(s) de domaine (sous réserve de leur disponibilité) et à l'achat d'un hébergement, ce pour la première année de mise en ligne du site.

7) MAINTENANCE - GARANTIE

En cas de réclamation sur une prestation essentiellement immatérielle (site Internet, solution de gestion, etc...), le cahier des charges annexé au bon de commande et clairement identifié comme tel reste le document de référence auquel les deux parties doivent se référer pour évaluer si la prestation est conforme aux spécificités du contrat. Seuls les éléments mentionnés dans ce document sont considérés comme relevant des obligations du Prestataire. A défaut de présentation du cahier des charges, les obligations du Prestataire sont strictement limitées à une considération minimale au regard des prestations mentionnées dans les autres éléments contractuels. Dans ce cas, Le Client ne peut se prévaloir que d'une absence de réalisation de la prestation ou de l'un de ses éléments majeurs, les éléments mineurs ou déjà intégrés étant considérés comme parfaitement achevés.

Le Prestataire s'engage à assurer une maintenance corrective du site Internet pendant une durée de un an suivant la signature du procès-verbal de réception en conformité, à savoir : les corrections à apporter au site concernant les éventuelles anomalies de fonctionnement du site et notamment : conformité des liens hypertextes par rapport au cahier des charges, navigation sur le site, textes, navigabilité des menus, moteurs de recherche internes, renvoi courrier/formulaires, résultats de requêtes, etc. avec le cahier des charges.

Le prix de cette maintenance est compris dans le prix de conception et de réalisation du site tel qu'il figure dans le bon de commande fourni par le Prestataire, et ne fait l'objet d'aucune facturation supplémentaire. Si cette maintenance devait se poursuivre au delà de cette durée de un an, elle serait facturée suivant un nouveau devis distinct accepté par les parties.

Le Prestataire peut également assurer au Client une maintenance évolutive (cette prestation fait alors l'objet d'un devis et d'une facturation distincts), consistant en la réalisation d'adaptations, modifications et mises à jour de la version définitive du site telle que prévues aux présentes, et de l'ensemble de son contenu.

Si les parties décident d'opter pour l'option maintenance évolutive, elles s'engagent à s'entendre sur un devis indépendant des présentes et comprenant les détails techniques et l'étendue de la maintenance requise ainsi que son coût.

8) CONTENU DU SITE

A) Spécifications techniques

Le Prestataire utilise les standards universels de l'Internet (comme par exemple HTML, PHP, JavaScript, MySQL, feuilles de styles CSS, images JPEG, GIF ou PNG, etc.) afin d'assurer au site une visibilité et une portabilité suffisante sur les principaux systèmes existants.

B) Éléments de base du site

En commun accord entre les parties, le site sera réalisé sur la base du cahier des charges correspondant au bon de commande et les éléments fournis par le Client pour sa réalisation.

9) HEBERGEMENT ET NOM DE DOMAINE

Il est rappelé que le Prestataire n'est pas hébergeur, c'est-à-dire qu'il ne stocke en aucun cas le site du Client sur un serveur web distant qui lui appartiendrait.

Sauf dispositions contraires prévues dans le bon de commande et/ou le cahier des charges, il appartient au Client d'acquiescer, en son nom et pour son compte, son ou ses noms de domaine ainsi qu'un hébergement associé à ce(s) domaine(s) et dont les caractéristiques répondent aux besoins du site (espace disque alloué, nombre et taille des bases de données, quantité de trafic mensuel autorisé, nombre d'adresses email autorisées, etc.).

Si le bon de commande le prévoit, le Prestataire pourra éventuellement assister le Client dans l'enregistrement de son ou ses noms de domaine (dans la limite de leur disponibilité), ainsi que dans le choix d'un hébergeur et d'une offre d'hébergement en adéquation avec les contraintes du futur site.

Le Client reste seul responsable du choix du(des) nom(s) de domaine et devra vérifier qu'il ne porte pas atteinte aux droits d'un tiers.

Le Client reste seul propriétaire de son (ses) nom(s) de domaine et de son hébergement, mais s'engage à mettre à la disposition du Prestataire toutes les informations d'hébergement qui lui permettront d'accéder au serveur web distant pour la mise en ligne définitive du site.

L'acquisition du(des) noms de domaine et de l'hébergement faisant l'objet d'un contrat distinct avec une tierce partie (l'hébergeur), la responsabilité du Prestataire ne pourra en aucun cas être recherchée en cas de défaillance, de quelque nature que ce soit, du serveur web distant et/ou de l'hébergeur ; le Prestataire n'intervenant sur le serveur que pour le transfert des fichiers du site en ligne.

Par ailleurs, il est de la responsabilité du Client de renouveler périodiquement son(ses) nom(s) de domaine et son hébergement auprès de son hébergeur.

10) REFERENCEMENT

Le but du référencement du site du Client est de permettre à l'internaute d'en connaître l'existence et d'y accéder soit au moyen d'une inscription sur une sélection d'annuaires, soit à partir de moteurs de recherche de l'Internet.

Si le cahier des charges le prévoit, le Prestataire s'engage à effectuer le référencement naturel du site, à l'exclusion d'un référencement payant.

La méthodologie de référencement du Prestataire s'articule autour de quatre phases dont les caractéristiques techniques détaillées sont stipulées sur le bon de commande et/ou le cahier des charges :

1. Etude préliminaire (activités, concurrence, choix des mots-clés)
2. Optimisation (intégration aux pages du site de mots-clés, titres, descriptions, url-rewriting, sitemap, etc)
3. Inscriptions et soumissions (inscription volontaire du site dans les annuaires et moteurs de recherche, le cas échéant échange de liens etc)
4. Suivi, contrôles et adaptation durant la période de maintenance corrective (soit pendant les 12 premiers mois suivant la signature du procès-verbal de réception en conformité du site par le Client) : exploitation/interprétation des statistiques de visites et de recherche, des mots-clés et des comportements des internautes, via les outils d'analyse proposés par Google dans le cadre du référencement d'un site internet.

Toutes autres options supplémentaires de référencement, et notamment de référencement dit « payant », sont facultatives et pourront être souscrites à tout moment par le Client auprès du Prestataire. Ces options sont complémentaires, seront accompagnées de leurs caractéristiques techniques détaillées et stipulées sur un nouveau bon de commande signé ultérieurement.

11) OBLIGATION DES PARTIES

Le Prestataire s'oblige à :

- Avoir effectué pour son propre site, toutes les déclarations obligatoires auprès de la CNIL, et rappelle qu'à ce titre, le traitement des informations nominatives relatives aux utilisateurs de son site <http://www.creatooweb.fr> a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL sous le numéro 1478324.7.1. Le client pourra exercer son droit individuel d'accès et de rectification auprès du Prestataire, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, pour l'ensemble des informations communiquées dans le cadre du bon de commande,
- Il est expressément spécifié que le Prestataire n'a qu'une obligation de moyens (à savoir le respect du cahier des charges) et qu'en aucun cas ne saurait être tenu d'une obligation de résultats, notamment relativement aux effets produits par le site internet objet de sa prestation. Le Prestataire ne saurait donc être tenu responsable d'une quelconque dégradation du site ayant un impact direct ou indirect sur les résultats du site Internet ou l'image du Client, étant donné le caractère incontrôlable d'Internet et la responsabilité du Client sur les contenus du site,
- Le Prestataire veillera au respect des droits des tiers en matière de droit de la personnalité, droit d'auteur, droit des marques et des brevets.

En aucun cas, la responsabilité du Prestataire ne pourra être recherchée en cas de :

- faute, négligence, omission ou défaillance du Client, non-respect des conseils donnés,
- faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel le Prestataire n'a aucun pouvoir de contrôle de surveillance,
- force majeure, événement ou incident indépendant de la volonté du Prestataire,
- problème rencontré sur le site du type : paiement frauduleux, carte bancaire volée, non paiement de l'internaute, perte d'un colis envoyé, etc. Le Prestataire étant un interlocuteur technique relativement à la réalisation du site, il ne peut être responsable des problèmes imputables à l'attitude de l'internaute. Le Client se tournera alors, le cas échéant vers sa banque et/ou sa compagnie d'assurance pour régler ces différends.

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable envers le Client des conséquences de l'introduction d'un virus informatique dans le serveur web distant ou dans le site qui aurait un effet sur son bon fonctionnement, de la migration du site dans un environnement matériel ou logiciel différent, des modifications apportées aux composants logiciels du site par une personne autre que le Prestataire, d'une baisse du chiffre d'affaires du client consécutive au fonctionnement ou à l'absence de fonctionnement du serveur web distant, ou à l'utilisation ou à l'absence d'utilisation du site ou des informations s'y trouvant ou devant s'y trouver, d'intrusion illégale ou non autorisée de tout tiers dans le serveur web distant ou dans le site, d'un encombrement temporaire de la bande passante du réseau, d'une interruption du service de connexion à Internet pour une cause hors de contrôle du Prestataire.

Le Client s'oblige à :

- effectuer toute déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) relative à l'utilisation de son site Internet,
- fournir au Prestataire l'ensemble des documents et données nécessaires à la réalisation du cahier des charges, en respectant le calendrier arrêté entre les parties,
- payer le prix convenu au présent contrat selon l'échéancier précisé dans le bon de commande,
- informer immédiatement le Prestataire en cas de panne ou de dysfonctionnement du site internet,
- respecter la charte de l'hébergeur du site, ainsi que la netiquette,
- diffuser sur son site les informations prévues par l'article 43-10 de la loi du 1er août 2000,
- ne pas copier, reproduire, imiter, céder, transférer les droits sur les logiciels éventuellement mis à sa disposition par le Prestataire.
- être responsable des informations diffusées sur son site Internet,
- garantir le Prestataire de tout recours de tiers portant sur le contenu du service ou les prestations du Client et ce, sous quelque législation que ce soit.

Au cas où la prestation commandée par le Client inclut un module à accès restreint ou outil de gestion de contenus en ligne, le Client est le responsable entier et exclusif des mots de passe nécessaires à l'utilisation de ces outils. Le Prestataire dégage toute responsabilité pour toute utilisation illicite ou frauduleuse des mots de passe mis à la disposition du Client. La fourniture des mots de passe est considérée comme confidentielle. Toute suspicion d'une divulgation, intentionnelle ou non, des mots de passe fournis engage la responsabilité unique du Client à l'exclusion de celle du Prestataire.

12) MORALITE, RESPECT DES LOIS ET REGLEMENTS, DROITS DES TIERS

Si le Client présente sur son site des éléments immoraux, discriminatoires, en apparente violation des lois, règlements ou des droits des tiers, le Prestataire se réserve le droit d'interrompre immédiatement sa prestation.

Dans les cas graves (pédophilie, prostitution ou proxénétisme, trafic ou vente de produits ou substances illégales ou de marchandises interdites ou hors commerce...), le Prestataire sera dans l'obligation, sans délai, pour le site concerné, d'avertir les services de police et cela sans qu'aucune demande d'indemnité ou de dommages et intérêts ne puisse lui être réclamée sous quelque forme que ce soit par le Client. En outre, les sommes dues au titre du présent contrat deviendront alors immédiatement exigibles.

En cas de litige sur l'appréciation des faits ayant donné lieu à l'arrêt de l'exécution du présent contrat ou bien en cas de mise en conformité par le Client, les parties conviennent de s'adresser au juge des référés afin que soit éventuellement ordonnée la reprise de l'exécution des présentes après contrôle par l'autorité judiciaire.

Même en cas de mise en conformité du Client, le Prestataire pourra refuser de poursuivre ses relations contractuelles avec le Client sans qu'aucune demande de dommages et intérêts ne puisse être réclamée par le Client, et sans qu'il puisse y être contraint. Les parties rappellent à cet égard qu'elles établissent les présentes sur la base de rapports de confiance mutuels. En cas de violation de la moralité, des lois ou des droits des tiers, la rupture de confiance justifie un arrêt immédiat et définitif des relations contractuelles existantes entre les parties, lesquelles ne pourront être renouées qu'avec l'accord expresse des deux parties et sur des bases contractuelles nouvelles.

13) SIGNATURE DU SITE

Les coordonnées du Prestataire figureront en « signature sur le site » mais celles ci peuvent être retirées à tout moment à la demande du Prestataire. Notamment, le Client qui souhaite faire modifier le site par un tiers devra en informer le Prestataire afin que celui-ci puisse décider s'il souhaite ou non laisser ses coordonnées sur le site modifié.

Exemple de signature en pied de page d'accueil « Une réalisation CREATooWEB » comportant un lien hypertexte pointant sur le propre site internet du Prestataire.

14) MODIFICATION PAR UN TIERS OU LE CLIENT

Le Client sera libre d'exploiter son site Internet comme il l'entend, ou de le faire modifier soit par le Prestataire soit par un tiers ou lui-même. Il est expressément convenu qu'en cas de modification par un tiers ou par le Client, où dès lors qu'un tiers se connecte sur le serveur web distant où est installé le site sans l'accord préalable, expresse et écrit du Prestataire, ce dernier ne sera plus responsable du bon fonctionnement du site modifié.

15) PRIX

Le devis produit par le Prestataire et auquel sont annexées les présentes, comporte le montant total de la prestation, et s'entend en EUROS et HORS TAXES (T.V.A. non applicable, art. 293B du CGI). Il est valable pour une durée d'un mois, à compter de sa date de réalisation. Les prix mentionnés sont garantis sans variation à la signature de la commande

Cette offre prend effet à la date de la signature par le Client du « Bon de commande » produit par le Prestataire ; cette signature du Client vaut reconnaissance du versement de l'acompte.

Il est précisé que toute modification du cahier des charges intervenant après le début d'exécution fera l'objet d'un devis complémentaire et distinct soumis à l'accord préalable du Client.

Les renseignements éventuellement présents sur le site Internet du Prestataire, les catalogues, listes de prix, notes, etc. sont donnés à titre indicatif et non contractuel et peuvent, à ce titre, être modifiés par le Prestataire sans préavis.

16) MOYENS DE PAIEMENT

Le règlement des prestations sera effectué par le Client par virement ou chèque bancaire ou postal à l'ordre de Christine SAUTHIER.

17) FACTURATION ET REGLEMENT

Le règlement de l'acompte s'effectuera au moment de signature du bon de commande, à réception de la facture d'acompte produite par le Prestataire.

Le règlement du solde s'effectuera immédiatement après la signature du procès-verbal de réception en conformité du site par le Client, soit dans les huit jours suivant la réception par le Client de la facture de solde.

En cas de non règlement total de la prestation et après deux tentatives de recouvrement infructueuses par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, le Prestataire se réserve le droit de suspendre ou de supprimer le travail effectué, sans que cette suspension ou suppression ne puisse ouvrir droit à quelque indemnité que ce soit au profit du Client.

Tout défaut de paiement aux échéances convenues entre les parties entraînera l'application d'une pénalité de retard calculé sur la base des sommes impayées majorées du taux d'intérêt légal à compter de la date d'exigibilité jusqu'à la date du règlement.

18) SOUS-TRAITANCE

Le Prestataire pourra avoir librement recours à la sous-traitance pour une partie ou la totalité des prestations objets des présentes. Dans ce cas, le Prestataire demeurera responsable à l'égard du Client de l'exécution de l'intégralité des obligations découlant du présent contrat.

19) CLAUSE DE DIVISIBILITE CONTRACTUELLE

Si l'une des clauses du présent contrat était contraire à une loi d'ordre public nationale ou internationale, seule la clause en question sera annulée, le contrat demeurant valable pour le surplus. Les parties négocieront de bonne foi la rédaction d'une nouvelle clause destinée à remplacer celle qui était nulle.

20) CLAUSE D'INTEGRALITE

Il est convenu que le présent contrat et ses annexes renferment toutes les conditions et obligations que les parties ont adoptées, et qu'ils ne peuvent pas être contredits ni complétés par des déclarations ou des documents antérieurs. Ces documents se substituent à tous autres documents qui auraient pu être signés antérieurement ou échangés entre les parties à une date précédant la conclusion du présent accord.

21) FORCE MAJEURE

Les parties ne sont pas responsables en cas de force majeure et notamment en cas de défaillance du réseau public de distribution d'électricité, grèves, guerres, tempêtes, tremblements de terre, défaillance de l'hébergeur du site Internet et/ou du réseau public des télécommunications, pertes de connectivité Internet dues aux opérateurs publics ou privés, et de ses effets.

22) ASSURANCE

Le Prestataire a souscrit une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle auprès de la compagnie AXA sous le numéro (en cours) pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Le Client s'engage par ailleurs à prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre du présent contrat ou de son exécution.

23) DROIT APPLICABLE - LITIGES

Le présent contrat est soumis au droit français.

Tout différend lié à l'interprétation, l'exécution ou la validité du présent contrat sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce de Rouen. Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable à leur différend.

24) NON-EXCLUSIVITE DU CONTRAT

En aucun cas le Prestataire ne pourra permettre l'exclusivité de ses services au Client pour une branche donnée. Le Client accepte que le Prestataire puisse effectuer des prestations pour un autre client dans la même branche et/ou lieu géographique.

25) PROPRIETE DU CONTENU DU SITE

Le Client est propriétaire des informations se trouvant sur le site (logo, pages web et fichiers dépendants, fichiers images, sons, vidéo, bases de données...).

Conformément à la loi du 25 janvier 1985, ce transfert de propriété ne sera effectif qu'au moment du paiement intégral du prix mentionné dans le bon de commande.

Le Client s'engage expressément à ne pas proposer sur son site des marchandises illicites ou interdites par la loi, à respecter la propriété intellectuelle des autres sites et plus généralement des œuvres de l'esprit, littéraires, artistiques et autres ainsi que les droits d'auteurs et les propriétaires des marques. Il s'engage en outre à respecter les droits de la personnalité et le respect de la personne humaine.

Le Client déclare être titulaire d'un droit de propriété ou d'un droit d'utilisation ou de licence des marques, brevets, images utilisés sur le site.

26) DROITS D'AUTEUR

- Les textes ou documents transmis pour l'élaboration du site et sa mise à jour sont la propriété exclusive de leurs auteurs et ne peuvent être réutilisés même à titre non public et non commercial qu'avec l'accord écrit de l'auteur concerné.

- Le Prestataire cède au Client, pour tout type d'exploitation, tous droits de reproduction, de représentation et d'adaptation du site dans son ensemble et des éléments qui le composent.

- Il est expressément convenu en tant que de besoin, que le prix de la cession des droits de propriété sus mentionnés est compris dans le prix forfaitaire défini dans le devis produit par le Prestataire.

- Le Client déclare avoir conclu des contrats ou accords avec les éventuels auteurs intervenant dans la réalisation du site afin de lui céder l'intégralité des droits d'exploitation des œuvres concernées. Etant précisé que pour le recours aux iconographies, photographies, dessins ou musiques les droits seront à la charge du Client.

En tout état de cause, le Client déclare avoir été parfaitement informé de ses obligations en la matière et décharge le Prestataire de toute responsabilité en cas de recours des tiers.

27) ARCHIVAGE DES DONNEES

A la mise en ligne du site par le Prestataire, celui-ci transférera tous les éléments nécessaires sur le serveur web distant. A compter de ce transfert, le Client sera seul responsable de la sauvegarde et de la conservation des fichiers et données (et de ses bases de données si existantes) nécessaires au bon fonctionnement du site. A la demande du Client et si ce dernier a réglé la totalité de la prestation, une copie supplémentaire du site (et des bases de données si existantes) pourra lui être fournie, sur le support le mieux adapté aux contraintes techniques du site au choix du Prestataire (fichier ZIP par email, par CD-ROM, par clé USB...).

Le Client disposant en outre d'une interface de mise à jour du site, est seul responsable de la gestion du contenu de son site, à l'instar de ses sauvegardes. Le Client décharge d'ores et déjà le Prestataire de toute responsabilité de ce chef.

Une fois la prestation effectuée et le procès-verbal de réception en conformité signé par le Client, le Prestataire pourra détruire les archives en sa possession (la totalité des fichiers du site, les bases de données, et les éléments ayant servi à son élaboration), et le Client le décharge d'ores et déjà de toute responsabilité de ce chef.

28) CONFIDENTIALITE

Le Prestataire et le Client s'engagent dans toute la mesure du possible à assurer la confidentialité des informations et documents des parties et à ne les communiquer à aucun tiers, même lorsque le présent contrat aura été mené à son parfait achèvement.

29) INCESSIBILITE DU CONTRAT

Le Client ne peut transférer ou céder le présent contrat, ou se substituer à un tiers. Le cas échéant, un nouveau contrat devra être signé.

30) INFORMATIONS RELATIVES A L'EDITEUR D'UN SERVICE DE COMMUNICATION AU PUBLIC

Standard ouvert : Conformément à l'article 4 de la loi du 21 juin 2004 n°2004-575, le Client est informé que toute personne éditant un service de communication au public en ligne doit mettre à la disposition du public un certain nombre d'informations dans un standard ouvert comme tout protocole de communication, d'interconnexion ou d'échange et tout format de données interopérable et dont les spécifications techniques sont publiques et sans restriction d'accès ni de mise en œuvre.

Informations légales : Conformément à l'article 6.III.1 de la loi du 21 juin 2004 n°2004-575, le Client est informé que doivent figurer en permanence sur le site, pour les personnes physiques, les noms et prénoms de la personne qui édite le site Internet, ainsi que son domicile et numéro de téléphone, et s'il est assujéti aux formalités d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés ou au répertoire des métiers, son numéro d'inscription. S'agissant d'une personne morale, elle doit mettre à la disposition du public sa dénomination ou raison sociale, son siège social, son numéro de téléphone, et si elle est assujéti aux formalités d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés ou au répertoire des métiers, son numéro d'inscription. Dans les deux cas, qu'il s'agisse d'une personne physique ou d'une personne morale, doit être désigné par ailleurs un directeur ou co-directeur de la publication. Si le site est édité par une personne physique, c'est elle qui sera directeur de la publication, sauf délégation. Si le site est édité par une personne morale, le directeur sera le responsable légal de l'entreprise, de l'association, de l'organisme ou de la collectivité territoriale au titre de la loi n°82-652 du 29 juillet 1982. Le nom, la dénomination ou la raison sociale et l'adresse et le numéro de téléphone du prestataire d'hébergement et de l'éditeur dudit service doivent également être mis à la disposition du public.

31) NOTIFICATION – ELECTION DE DOMICILE

Toute correspondance et notification devant être effectuée entre les parties, dans le cadre des présentes, ne sera considérée comme valable que si elle présente l'une des formes suivantes :

- lettre recommandée avec demande d'avis de réception,
- lettre remise en mains propres contre reçu signé par le destinataire,
- télécopie confirmée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à la même date.

Pour l'exécution des présentes et leurs suites et conséquences, les parties élisent domicile en leur siège social énoncé dans les conditions particulières du contrat.

*

* *